

Le nouveau siège de l'Unesco sera prêt en 1957

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **28 (1956)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ment qui suivit la première guerre mondiale, grâce à l'aide des pouvoirs publics, il fut construit, surtout dans les plus grandes villes de notre pays, plusieurs milliers d'appartements à loyer modeste. Les pouvoirs publics engagèrent plusieurs centaines de millions pour financer des constructions de logements, en prenant à leur charge les hypothèques de II^e rang et rangs suivants. Ces prêts sur gages immobiliers n'ont occasionné jusqu'à présent aucune perte, malgré la grave crise économique qui sévit sur le marché du logement peu après 1930. Les coopératives d'habitation ne furent naturellement pas épargnées et virent leurs recettes locatives diminuer à cause des appartements vides. La communauté des coopérateurs a surmonté cette crise et en peu de temps les coopératives se sont complètement relevées.

De nombreuses années d'expérience nous permettent d'affirmer que les risques d'une coopérative de cautionnement pour les coopératives d'habitation sont excessivement minimes. Nul doute que même en cas de crise les membres des coopératives d'habitation ne parviennent à doubler le cap des difficultés grâce à leur esprit d'entraide et de solidarité.

VII

Nous nous adressons maintenant à tous les membres des coopératives d'habitation de notre union en les invitant à adhérer à la coopérative de cautionnement hypothécaire des coopératives suisses de construction et d'habitation.

Les coopératives d'habitation à but social ont pour principe l'entraide mutuelle. Il est de votre devoir d'encourager, par esprit de solidarité, la mise sur pied d'une institution d'entraide mutuelle concernant le plus important des biens de consommation, l'« habitation ». Grâce à votre appui, vous aurez contribué en bon coopérateur à la fondation d'une coopérative de cautionnement pour les coopératives suisses de construction et d'habitation.

Cette œuvre du mouvement coopératif répond à une nécessité pour le bien-être des familles et du pays tout entier !

*Le Comité central
de l'Union suisse pour l'amélioration
du logement.*

LE NOUVEAU SIÈGE DE L'UNESCO SERA PRÊT EN 1957

Les bâtiments modernes destinés à remplacer l'Hôtel Majestic comme siège de l'Unesco représenteront une innovation architecturale à Paris. Il s'agit, d'une part, d'une grande construction de sept étages en forme d'Y pouvant loger, dans plus de six cents bureaux, un secrétariat groupant environ 1200 personnes et comportant une grande salle de conférences, sept plus petites pour les travaux des commissions, un restaurant, un service médical, un bar et une « cafetaria » pour les délégués et les membres du personnel. D'autre part, une autre construction basse et longue abritera un hall immense pour les séances solennelles.

Commencés en avril 1954, ces bâtiments seront achevés au début de 1957. Ils sont situés sur la rive gauche de la Seine, près de l'École militaire et de la Tour Eiffel, face à une grande esplanade qui sera interdite à la circulation automobile. Les plans de l'ensemble ont été établis par trois architectes : le Français Bernard Zehruss, l'Italien Pierre Nervi et l'Américain Marcel Breuer. La construction en forme d'Y a été adoptée par eux à la suite du rejet d'un plan prévoyant la construction du premier gratte-ciel parisien.

Les architectes se conforment, dans ses lignes générales, au plan conçu au XVIII^e siècle par Jacques-Ange Gabriel, créateur de l'École militaire. On sait que J.-A. Gabriel avait laissé derrière l'École militaire un large espace vide en forme de demi-cercle. Cet espace comprenait la place de Fontenoy, coupée du reste par un rideau d'arbres. Avant la guerre, la moitié du demi-cercle disponible a été occupée par de nouvelles constructions destinées à devenir les Ministères de la sécurité sociale et de la marine marchande. Le nouveau siège de l'Unesco respectera l'ensemble prévu par Gabriel, sa façade opposée à l'École militaire étant infléchie de façon à compléter le cercle.

Ainsi le bâtiment le plus moderne de Paris s'encadrera dans une perspective prévue par un architecte du XVIII^e siècle. Limitées à sept étages par les règle-

ments, les trois ailes du futur Secrétariat de l'Unesco ressemblent un peu, vues du ciel, à une hélice à trois pales concaves, le centre étant constitué par le hall d'entrée où fonctionneront sept ascenseurs. L'une des ailes fera face au vieux quartier de Grenelle et un large espace pourra servir de parking à plus de cent voitures.

La construction coûtera plus de deux milliards de francs (exactement deux milliards cent millions). Le Gouvernement français a consenti un prêt équivalent au tiers de cette somme et qui sera remboursable sans intérêts en trente ans. Selon l'architecte américain et chef des travaux, M. Eugène-H. Callison, la somme prévue ne sera pas dépassée. Le matériel pour la construction, réuni sur une base internationale, a été commandé auprès de onze firmes françaises et de sociétés italiennes, suisses, belges et anglaises.

En ce moment, deux cent cinquante ouvriers travaillent sur le chantier. Mais bientôt ce chiffre sera doublé. Le plan prévoit que l'on commencera la décoration intérieure en août 1956. Grâce à la disposition prévue pour cette véritable « Cité radieuse », aucune pièce de l'ensemble ne donnera sur une cour intérieure, chaque bureau étant insonorisé et largement éclairé par de vastes fenêtres couvrant les murs extérieurs.

Trois méthodes de chauffage seront employées : le système traditionnel de radiateurs à eau sera utilisé pour les bureaux des fonctionnaires, le chauffage par air chaud et par irradiation sera employé pour les autres salles. Ces décisions ont été prises après enquête auprès des membres du secrétariat qui ont des avis différents quant aux meilleures façons de se chauffer. Les Américains et les Français, par exemple, apprécient une douce chaleur alors que les Anglais ferment volontiers leurs radiateurs et ouvrent leurs fenêtres. On a donc décidé de laisser à chacun la possibilité de se chauffer selon son désir. L'ensemble - bâtiments, jardins, esplanades représentant le nouveau siège de l'Unesco couvrira trois hectares. La hauteur ne dépassera pas vingt-sept mètres.